

# CGV

CGV pour l'utilisation de parship.ch - Etat au 01.05.2009

En vous inscrivant comme client chez PARSHIP (dont le contractant est PARSHIP GmbH, Brandstwiete 1, D-20457 Hamburg), vous acceptez les présentes CGV. Celles-ci font donc partie intégrante du contrat.

Dans le cadre d'une relation commerciale existante, nos CGV s'appliquent même s'il n'est pas fait séparément référence à une transaction individuelle. A cet égard, la commande des services figurant en clause 1 de ces CGV (Objet du contrat) vaut comme « transaction individuelle ». Seules ces CGV s'appliquent à tous les clients du service PARSHIP. Aucune autre condition commerciale différente émise par le client n'est acceptée.

L'utilisation de ce service est interdite aux mineurs (moins de 18 ans révolus). Aucune inscription ne peut être prise en compte en cas de refus des présentes CGV.

## 1. Objet du contrat

- 1.1 L'objet de l'accord concerne tant les services gratuits que payants. Avant d'utiliser un service payant, le client sera averti que le service respectif est payant, ainsi que des frais occasionnés par ledit service. Les services proposés sont entre autres :
  - La création d'un profil détaillé de personnalité (test PARSHIP)
  - La création d'une expertise de personnalité (expertise PARSHIP)
  - L'enregistrement du client dans la banque de données de PARSHIP, la gestion de ses données et la mise à disposition de possibilités de contact avec d'autres clients
- 1.2 L'objet du contrat ne concerne expressément **pas** le courtage matrimonial ou les services d'une agence matrimoniale ni une activité continue et périodique contractuelle découlant d'un contrat de service d'aucune sorte destiné à conclure un partenariat ou un mariage.
- 1.3 PARSHIP propose exclusivement ses services à des fins privées et non commerciales et le client s'engage à n'utiliser les services qu'à des fins privées.

## 2. Accès / conclusion de contrat

- 2.1 L'accès à l'utilisation du service PARSHIP implique l'inscription préalable du client qui peut choisir son propre mot de passe. Un code (pseudonyme) est attribué automatiquement par PARSHIP.
- 2.2 En s'inscrivant, le client reconnaît les présentes CGV et déclare être majeur. L'inscription établit un rapport contractuel entre PARSHIP et le client inscrit, qui est déterminé selon les règlements de ces CGV.
- 2.3 En commandant un service payant, le client inscrit s'engage avec PARSHIP dans un rapport contractuel différent de l'inscription simple. Avant de conclure un tel rapport contractuel, le client est informé du service payant respectif et des conditions de paiement. Le rapport contractuel prend effet à la confirmation de la commande et à l'engagement au paiement confirmé par le client via son clic d'accord sur sa page de confirmation son écran.
- 2.4 Le client certifie à PARSHIP l'exactitude des données fournies à l'inscription et le cas échéant lors du processus d'achat.
- 2.5 Les coûts exigibles des services payants et le mode de paiement sont détaillés pour chaque service payant respectif.
- 2.6 PARSHIP a le droit de bloquer l'accès d'un client qui utilise le système de manière illicite et/ou enfreint les obligations stipulées dans ces CGV. Le blocage d'un accès n'a aucun effet sur l'obligation de paiement du client pour les prestations indiquées dans la commande. PARSHIP conservera les paiements déjà réglés jusqu'à un montant de 450,00 CHF à titre d'amende contractuelle pour violation de contrat. PARSHIP se réserve aussi expressément le droit d'exiger une peine contractuelle jusqu'à un montant total de 450,00 CHF à l'égard des clients qui n'ont versé aucun montant préalable ou qui ont versé un montant réduit, à titre

de dédommagement forfaitaire pour frais de dossier. PARSHIP n'exclut pas de faire valoir ses droits pour tout préjudice d'un montant supérieur à celui de la peine contractuelle.

### 3. Etendue des prestations

- 3.1 PARSHIP propose le test PARSHIP à chacun de ses clients. Le client répond à un questionnaire préparé selon des critères psychologiques dont les résultats et les données volumineuses de comparaison statistiques permettent à PARSHIP d'élaborer automatiquement un profil de personnalité individuel du client.
- 3.2 Le profil de personnalité créé à l'aide du test PARSHIP du client est intégré dans la banque de données PARSHIP et permet d'établir automatiquement une recherche de concordance avec le profil de personnalité d'autres clients PARSHIP. Cette recherche de concordance est réalisée à partir de données comparatives statistiques fournissant des indications sur la compatibilité des indices d'affinité de divers clients calculés par le test PARSHIP.
- 3.3 Lors d'un choix de produit correspondant, PARSHIP effectue à l'attention du client une évaluation détaillée du test sous la forme d'une expertise complète de personnalité (ne s'applique pas à PARSHIP gay). L'expertise de personnalité est proposée au client au format PDF et/ou comme livre relié envoyé par la poste.
- 3.4 Le client reçoit, en fonction de la comparaison automatisée, des propositions de partenaires PARSHIP qui lui sont toutes présentées dans un bref profil anonyme (fiche signalétique et diagramme PARSHIP) dans une liste en ligne. La liste des candidats est actualisée en permanence en fonction des nouveaux clients.
- 3.5 PARSHIP ne peut pas garantir que la base de données PARSHIP comprend les données des personnes qui conduisent à une proposition de partenariat après appariement avec le profil de personnalité du client.
- 3.6 Fondamentalement, PARSHIP ne permet une prise de contacts entre les clients qu'en cas d'accord mutuel. A cet effet, le client peut transmettre son bref profil anonyme à un autre client (choisi d'après la liste de candidats) dans le cadre d'une demande de contact. Ce contrat considère aussi qu'il s'agit d'une demande de contact quand le client consent à la demande de contact d'un autre client. Pour permettre la prise de contact (anonyme) et l'échange de messages, PARSHIP propose à chaque client un éditeur interne de messages sur son site Web avec une fonction d'échange de photo.
- 3.7 La possibilité de transmettre des demandes de contact et des messages au moyen de l'éditeur de messages dans une période stipulée par contrat (p. ex : six mois), ainsi que, le cas échéant, la création et l'envoi d'une expertise PARSHIP, sont des services payants (sauf stipulation contraire). PARSHIP garantit un taux d'accessibilité de 95 % aux services payants durant l'année civile. PARSHIP utilise des technologies modernes et universellement employées pour son service. Le client doit également utiliser ces technologies pour pouvoir utiliser le service PARSHIP en totalité p. ex. : dernières technologies de navigateur) ou permettre leur application sur son ordinateur (p. ex : activation de scripts Java, cookies, pop-up). L'utilisation des prestations de PARSHIP par le client peut être restreinte si ce dernier utilise des technologies antérieures ou peu utilisées.
- 3.8 Le client sera averti avant de commander des prestations payantes de leur prix. Les coûts exigibles, l'étendue des prestations et les modalités de paiement sont définis et expliqués dans le cadre de la commande de la prestation payante respective. Le client peut utiliser les prestations payantes à l'issue du processus de paiement et après avoir fourni ses coordonnées complètes.

### 4. Utilisation, transmission et retransmission des données

- 4.1 Nos dispositions relatives à la protection des données se trouvent [ici](#)

### 5. Désinscription / Résiliation / Prolongation

- 5.1 Le client a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat à tout moment. Cependant, il est tenu dans ce cas de régler les sommes dues à l'exploitant pour les prestations demandées. Avec la résiliation, le client renonce à utiliser les services payants dont il n'a pas encore fait usage et n'a droit à aucun remboursement des sommes déjà payées à l'exploitant.
- 5.2 La résiliation d'un abonnement Premium ne prend effet que dans le cadre d'une déclaration écrite formelle (par courrier, fax, ou e-mail). Pour établir l'authenticité de l'auteur et prévenir tout abus, le client doit indiquer dans sa lettre de résiliation son nom d'utilisateur ou son pseudonyme, ainsi que son mot de passe de service dans sa lettre de résiliation. Le pseudonyme et le mot de passe de service sont attribués au client au début de son abonnement et sont accessibles en ligne à tout moment par celui-ci dans le champ « Mon PARSHIP » / « Mes données ».

La résiliation doit être adressée à :

PARSHIP GmbH  
- Service Clientèle Suisse-  
Brandstwiete 1  
D-20457 Hamburg  
Allemagne

Fax : +49 (0)40 - 4600 26 - 165  
E-mail : [resiliation@parship.ch](mailto:resiliation@parship.ch)

- 5.3 La résiliation de l'affiliation gratuite prend effet en cliquant sur le lien « Supprimer votre profil » dans la rubrique « Mes données » / « Gestion de votre profil » / « Statut du profil », du champ « Mon PARSHIP » et en confirmant ce processus par la saisie du mot de passe personnel.
- 5.4 **Prolongation**  
Le contrat relatif aux services payants selon la clause 2.3 est automatiquement prolongé du délai de validité respectif stipulé dans le contrat (p. ex : 3, 6 ou 12 mois) si le client ne résilie pas son contrat au moins 7 jours calendaires avant l'expiration du contrat. Lors d'un premier achat, le client est informé dans l'email de confirmation de commande du délai de validité de son abonnement, de la date de fin de contrat et de la durée de prolongation si la résiliation n'est pas effectuée dans les délais stipulés. Durant les deux premières semaines après la prolongation du contrat, le client peut refaire un test PARSHIP et recevoir la nouvelle expertise de personnalité au format PDF.
- 5.5 PARSHIP est autorisée à interrompre à tout moment les prestations de service proposées, totalement ou en partie. **PARSHIP informera le client au moins 7 jours avant cette interruption partielle ou totale des services, ainsi que de son étendue.**
- 5.6 Les clients qui au moment de l'interruption des prestations par PARSHIP bénéficient d'un droit à la prestation (avoir) payé et non épuisé pour cette prestation recevront un remboursement au prorata du droit à la prestation (avoir) non épuisé.
- 5.7 Les clients renoncent par ailleurs à toute forme de compensation quelle qu'elle soit (en particulier dommages et intérêts, indemnités).

## 6. Responsabilité de PARSHIP

- 6.1 PARSHIP ne saurait être tenue responsable de fausses indications dans les inscriptions et/ou dans les questionnaires des clients. Par conséquent, PARSHIP n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude des résultats du test de personnalité, ainsi que des contenus de l'expertise de personnalité pour laquelle ils ont servi de base.
- 6.2 PARSHIP n'est responsable que des efforts entrepris pour une entremise de contact mais pas de son succès. PARSHIP met uniquement à disposition le dispositif technique qui permet généralement une prise de contact - aux conditions stipulées en clause 3 (Etendue des

prestations). PARSHIP n'assume par conséquent aucune responsabilité si aucune prise de contact ne survient pendant la durée du contrat.

- 6.3 En outre, PARSHIP n'assume aucune responsabilité en cas d'abus éventuel des informations. Il est possible que des clients utilisent le service PARSHIP de manière non autorisée ou illicite bien qu'ils soient interdits d'accès. PARSHIP rejette toute responsabilité pour une telle utilisation. PARSHIP n'assume non plus aucune responsabilité en cas d'abus par des tiers des indications et des informations que les clients leur ont divulguées.
- 6.4 PARSHIP ne garantit pas un fonctionnement correct à tout moment, ni l'utilisation et/ou l'accessibilité continues du service. Notamment, PARSHIP ne porte aucune responsabilité pour des problèmes de qualité d'accès au service en raison de cas de force majeure ou d'événements non imputables à l'exploitant. De plus, l'exploitant ne porte aucune responsabilité si des tiers obtiennent des connaissances non autorisées relatives aux données personnelles des clients (par exemple par un accès non autorisé de pirates informatiques à la banque de données).
- 6.5 Pour les préjudices qui ne surviennent pas en raison des causes susmentionnées, l'exploitant n'est tenu responsable qu'en cas d'intention délictueuse et de négligence grossière de ses organes, collaborateurs et auxiliaires d'exécution et seulement dans la mesure où il a participé activement à l'apparition du préjudice par rapport à d'autres raisons.
- 6.6 Une responsabilité pour simple négligence n'entre en ligne de compte qu'en cas d'atteinte à la vie ou à la santé, ou de dommages corporels, et en cas de violations des obligations contractuelles essentielles, la responsabilité étant alors limitée aux préjudices prévisibles et survenant directement.

## 7. Responsabilité et devoirs du client

- 7.1 Le client est seul responsable de la teneur de son inscription et des informations qu'il met à disposition à cet effet. Le client assure que les données correspondent à la vérité et le décrivent personnellement. Les indications intentionnellement mensongères et/ou dans une intention frauduleuse entraîneront une annulation immédiate du contrat et peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires, nonobstant tout droit à dommages et intérêt de PARSHIP (cf. clause 5.1).
- 7.2 Le client garantit en outre qu'il ne poursuit aucun but commercial et n'utilise pas les données que lui confient des tiers à des fins commerciales ou publicitaires.
- 7.3 Le client s'engage à préserver PARSHIP de toutes sortes de plaintes, préjudices, pertes ou créances qui pourraient survenir par son inscription et/ou sa participation à ce service. Le client s'engage notamment à exonérer PARSHIP de toute responsabilité et de toutes obligations, dépenses et demandes d'indemnisation résultant de préjudices pour diffamation, injure, violation des droits de la personne, à cause de la perte des prestations de services, violation de ces CGV, à cause d'un dommage sur des biens immatériels ou de la violation de tout autre droit.
- 7.4 Le client s'engage à traiter les e-mails et autres messages confidentiellement et à ne pas les rendre accessibles à des tiers sans le consentement de leur auteur respectif. La même règle s'applique aux noms, numéros de téléphone et de fax, adresses e-mail et du domicile et/ou URL, etc., des autres clients.
- 7.5 Le client s'engage à informer immédiatement PARSHIP s'il n'est plus intéressé à rencontrer de nouveaux partenaires ou à répondre à des propositions de partenaires ou s'il ne veut plus être à la disposition d'autres clients en tant que proposition de partenariat.
- 7.6 Le client est tenu de consulter les messages qui lui sont destinés à intervalles réguliers et raisonnables et de les archiver au besoin sur son propre ordinateur ou sur d'autres médias de stockage. PARSHIP est autorisée à supprimer les messages enregistrés sur le compte du client restés sans réponse au bout de douze mois après leur expédition ou réception.

7.7 De plus, chaque client s'engage à ne pas utiliser le service abusivement, notamment à ne pas :

- diffuser de matériel diffamatoire, choquant ou illicite, ni à diffuser des informations de cette nature ;
- menacer ou importuner d'autres personnes, ni violer les droits des tiers (y compris les droits de la personne) ;
- charger sur le site de données des données
  - a) contenant un virus (logiciel infecté), ou
  - b) contenant un logiciel ou tout autre matériel protégé par droit d'auteur à moins que le client n'en détienne les droits ou les accords nécessaires ;
- utiliser le service de quelque manière que ce soit pour influencer négativement sur la disponibilité des offres pour d'autres clients ;
- intercepter des e-mails et/ou tenter de les intercepter ;
- envoyer d'e-mails à d'autres clients pour tout autre but que communiquer et notamment proposer ou faire la publicité de marchandises ou de prestations de services à d'autres clients (hormis dans les cas expressément autorisés par PARSHIP) ;
- expédier des chaînes de courriers ;
- envoyer de messages à des fins commerciales ;
- ne citer aucuns noms, adresses, numéros de téléphone ou de fax, adresses e-mail, etc., si ces informations ne sont pas expressément demandées.

7.8 Le non respect d'une des obligations de conduite figurant à la clause 7.7 peut entraîner la résiliation immédiate du contrat d'utilisation, voire des poursuites judiciaires (dans le domaine civil et pénal) pour le client. PARSHIP se réserve notamment le droit d'exclure le client de son service si PARSHIP estime que des contenus ou des photos contraires aux bonnes mœurs, obscènes, à caractère pornographique ou incitant à la haine sont diffusés par le client lors de son inscription ou en utilisant le service.

7.9 Si, par son inscription, le client relie ses intérêts commerciaux et/ou utilise les données que lui ont transmis des tiers à des fins commerciales et enfreint ainsi une ou plusieurs obligations de conduite figurant à la clause 7.7, il s'engage à payer à PARSHIP une pénalité contractuelle à hauteur de 3.000,00 CHF pour chaque contravention démontrée, nonobstant toutes demandes de dommages et intérêt.

## 8. Communication

Les communications de PARSHIP à ses clients sont réalisées par des masques d'écran après une ouverture de session ou par e-mail. Les communications des clients à PARSHIP ont lieu par la poste ou par e-mail aux adresses expressément mentionnées par PARSHIP. Pour s'assurer de l'authenticité de l'auteur et prévenir tout abus, le client doit impérativement indiquer son nom d'utilisateur / pseudonyme, ainsi que son mot de passe de service dans toutes ses communications à l'attention de PARSHIP. Le pseudonyme et le mot de passe de service sont attribués au client au début de son affiliation et sont accessibles en ligne à tout moment par celui-ci dans le champ « Mon PARSHIP » / « Mes données ».

## 9. Droits d'usage et droits d'auteur

Vis-à-vis du client, PARSHIP est seul propriétaire juridique des droits de reproduction, de diffusion, de traitement et de tous les droits d'auteur, ainsi que du droit de transmission non physique et de la reproduction du site Web PARSHIP, y compris chacun des contenus qu'il comprend. L'utilisation de tous les programmes et des contenus qu'ils comprennent, des matériaux, ainsi que des noms de marque et des noms commerciaux est autorisée exclusivement aux fins spécifiées dans les présentes CGV.

## 10. Juridiction et droit applicable

Au regard des présentes conditions générales et pour les relations entre PARSHIP et ses utilisateurs, le droit applicable est le droit de la République Fédérale d'Allemagne à l'exclusion du droit suisse des conflits. Ne sont pas touchés par ce choix du droit applicable, les dispositions légales obligatoires et plus avantageuses pour le consommateur au domicile ou au lieu de séjour habituel du

consommateur. Dans le cas d'un litige, le tribunal en Suisse compétent par le lieu et la matière est convenu comme lieu de juridiction.

## 11. Réclamations

- 11.1 Toute réclamation du client contre les montants prélevés ou facturés doit être adressée et argumentée par écrit à PARSHIP six semaines au plus tard après le débit des montants contestés ou après réception de la facture contestée. Si le client ne formule aucune réclamation pendant ce délai de six semaines, les montants prélevés ou facturés sont réputés autorisés. PARSHIP mentionnera spécifiquement cette conséquence juridique au client dans la facture.
- 11.2 En cas de réclamation justifiée, le montant qu'aura légalement fait valoir le client lui sera remboursé, ou s'il le désire, la prolongation de son abonnement Premium lui sera accordée pour la période pour laquelle le client a légalement fait valoir des réclamations justifiées. Le client a en outre le droit d'imposer un délai supplémentaire de cinq jours ouvrables à PARSHIP en vue de l'exécution conforme et d'exiger un avoir conformément à la clause 11.2, phrase 1. Si la cause de la réclamation n'est pas éliminée à l'expiration du délai supplémentaire, le client a le droit de résilier le contrat et d'exiger un remboursement au prorata du montant versé. Les perturbations non essentielles du service ne justifient pas une réclamation.

## 12. Divers

- 12.1 PARSHIP est autorisée à faire appel à des prestataires de services tiers et des auxiliaires d'exécution pour réaliser des parties ou la totalité du volume de prestations pour autant que le client n'en subisse aucun inconvénient.
- 12.2 PARSHIP est autorisée à modifier les CGV et à les adapter au droit respectif en vigueur. Le client sera informé par e-mail des modifications des CGV. Plutôt que de joindre l'intégralité du texte, un lien lui indiquera l'adresse Internet permettant de lire la nouvelle version. Si ces modifications ne sont pas contestées au cours des 14 jours suivant la réception du communiqué, celles-ci seront réputées acceptées et seront applicables au client à partir du jour de l'expiration du délai de validité si le client est averti des conséquences juridiques de son silence dans le communiqué. Les modifications des règlements sur le délai de validité du contrat requièrent expressément le consentement du client si elles prévoient des délais de validité plus longs.
- 12.3 Les anciennes CGV continuent de s'appliquer au client si ce dernier conteste les nouvelles CGV, auquel cas PARSHIP se réserve le droit de mettre fin sans préavis à une affiliation gratuite ou de ne pas prolonger automatiquement un abonnement payante de la durée convenue. Dans ce cas, l'abonnement prend fin à l'expiration du délai de validité du contrat stipulé à ce moment. PARSHIP informera le client de la résiliation au plus tard 7 jours avant l'expiration du délai de validité du contrat respectif.
- 12.4 Si une disposition du contrat ou des CGV est ou devient caduque ou si le contrat s'avère incomplet, le contrat n'est aucunement affecté dans le reste de son contenu.
- 12.5 Le client peut télécharger les CGV actuelles gratuitement et à tout moment au format PDF.
- 12.6 PARSHIP n'effectue aucun enregistrement automatique du texte contractuel dans le cadre de la conclusion du contrat. Par conséquent, le client est invité à enregistrer le texte contractuel respectif en vigueur au moment de la conclusion de contrat, accessible sur le site Web de PARSHIP, sur son disque dur ou à l'archiver d'une autre manière.
- 12.7 PARSHIP GmbH, Brandstwiete 1, D-20457 Hamburg, Allemagne, est responsable du contenu du service, celle-ci étant représentée par son gérant.